

**N° 22 – Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale... » à la Commune de Bras pour la réhabilitation du « rendez-vous des chasseurs » en médiathèque et salles d'activités**

VU l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2017-141 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 instaurant les fonds de concours communautaires au profit des Communes membres ;

VU la délibération n° 2018-105-20 du Conseil Municipal de la Commune de Bras du 15 octobre 2018 sollicitant un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale... » pour la réhabilitation du « rendez-vous des chasseurs » en médiathèque et salles d'activités ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par les bénéficiaires du fonds de concours et qu'ainsi, le total des fonds de concours doit être au plus égal à la part financée par le bénéficiaire du fonds de concours ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-après :

<b>Plan de financement pour la réhabilitation du « rendez-vous des chasseurs » en médiathèque et salles d'activités</b>				
<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>		
Cout total H.T. de l'opération	1 748 765,50 €	CA Provence Verte	11 %	200 000,00 €
		DETR	12 %	209 000,00 €
		Conseil Régional	7 %	113 938,00 €
		Fonds de soutien (notifiée)	34 %	600 000,00 €
		D.R.A.C.	16 %	276 074,40 €
		Autofinancement	20 %	349 753,10 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 748 765,50 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>100 %</b>	<b>1 748 765,50 €</b>

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Culture réunie le 10 décembre 2018 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **d'attribuer un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale... » à la Commune de Bras pour la réhabilitation du « rendez-vous des chasseurs » en médiathèque et salles d'activités, d'un montant de 200 000 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 1 748 765,50 €, soit un taux d'intervention de 11 %,**
- **de dire que la durée de validité d'attribution de ce fonds de concours est de 2 ans à compter de sa notification,**

- **et de dire que ce type de fonds de concours est conforme à la délibération n°2017-141 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2017 et que la Commune s'engage à faire état de la participation versée pour l'opération, notamment sur chaque support de communication communal dans lequel sera présenté l'équipement créé ou les travaux réalisés.**

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2019 de la Communauté d'Agglomération.